

Le « projet Ducasse » à nouveau sur les rails

FUTUR 4-ÉTOILES Le Conseil d'État a rejeté l'appel de Mandelieu contre le permis de construire du Bd du Midi. Aujourd'hui, le chef n'est plus le seul investisseur sur les rangs

Ne l'appellez plus « Projet Ducasse ». Aujourd'hui, soit trois ans après la signature du permis de construire, personne ne peut garantir à 100 % l'engagement du chef étoilé dans la réalisation de la future résidence hôtelière du boulevard du Midi. Les actions menées en justice contre le projet d'un 4-étoiles (157 chambres, un restaurant) ont pris du temps et mis à mal la patience des investisseurs. Aujourd'hui, la donne a changé. Et si ces dernières semaines, le nom de Ducasse résonnait encore sur le bord de mer, d'autres s'y sont ajoutés. Notamment le groupe Hilton et une société indépendante qui pour l'instant reste discrète.

La récente décision du conseil d'État devrait permettre de clarifier la situation et d'affirmer les engagements. En effet, cette juridiction vient de rejeter l'appel de Mandelieu. En 2009, la Cité des Mimosas avait déposé un recours au tribunal administratif de Nice qui l'avait annulé. L'année suivante, Mandelieu avait fait appel en conseil d'État.

La ville de Cannes se réjouit

Aujourd'hui, le dossier est donc clos, à moins que le maire Henri Leroy ne décide de poursuivre son action devant la Cour Européenne.

Cannes se réjouit de l'issue de cette affaire et espère que Ducasse n'a pas complètement tourné la page. « Le conseil d'État vient de confirmer que la ville de



C'est sur ce terrain de 8 200 m², qu'une résidence hôtelière pourrait être aménagée. Le permis, signé en janvier 2009 avait immédiatement été attaqué par la ville de Mandelieu. (Photo Gilles Traverso)

Mandelieu avait attaqué le projet pour des motifs fallacieux. La création d'un hôtel, l'association du nom Ducasse à la ville de Cannes seraient un honneur. Si le chef est toujours d'accord pour venir bien sûr », confie David Lisnard, premier adjoint de Bernard Brochand, député-maire.

150 emplois sur 3 ans

Du côté des deux promoteurs du projet initial, la Socogim et Mon-

nier Promotion, l'amertume est à peine dissimulée : « Nous avons perdu trois ans pour rien. Pour une histoire politique, de mésentente entre les deux communes. Trois ans pendant lesquels nous assurons 150 emplois à plein-temps », explique justement Pascal Conchon de Monnier Promotion. Maintenant, l'opération doit être relancée. Reste à savoir avec qui. « Nous allons réunir l'ensemble des partenaires (anciens et nouveaux) et refaire le point des pro-

positions de chacun », affirme-t-il encore.

Calendrier espéré : un lancement des travaux en 2012, une livraison en 2014.

Sollicitée sur le dossier, la réponse de la ville de Mandelieu – livrée sous la forme d'un communiqué de presse – s'est révélée extrêmement laconique : « Nous regrettons que le Conseil d'État n'ait pas examiné notre requête au fond, dû à une erreur de procédure de la part de notre cabinet d'avocat ».

Une unique phrase, donc, qui fait référence à un problème de délai d'envoi non respecté.

Silence radio en revanche, sur ces intentions de poursuivre ou pas l'action en justice.

Quant à Alain Ducasse, interrogé en mars 2011, il faisait dire par le service communication de son groupe qu'il était toujours intéressé (voir *Nice-Matin* du 30 mars 2011).

CHRYSÈLE BURLLOT
cburlot@nicematin.fr